

MIRAMAS, le 30 Juin 2019

Aux Parents des Elèves
de la classe de 1ère Bac Pro
Production Horticole

Chers Parents,

La rentrée de la prochaine année scolaire 2019/2020 aura lieu le

MARDI 03 SEPTEMBRE 2019

Vous trouverez :

- 1 Liste des Pièces à renvoyer pour le 20/08/2019,*
- 1 Fiche Fournitures et Equipement,*
- 1 Information sur les Livres Scolaires,*
- 1 Dossier Comptable*
- 1 Fiche d'information sur l'Internat*
- 1 Fiche Stage*

10 h 30 Accueil des Internes pour déposer leurs affaires

11 h à 12 h **Pour tous (parents/élèves) :** Réunion générale d'information. La présence des élèves est obligatoire

Pour élèves uniquement

13 h 15 à 16 h 00 Accueil des élèves par le Professeur Principal dans leur salle de classe. Remise emploi du temps et Distribution des Livres (*le Chèque de caution de 105 € non encaissé est à remettre obligatoirement en échange des livres*)

à partir de 17h00 Information réservée aux élèves Internes

Reprise des cours selon emploi du temps le Mercredi 4 septembre

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir dans votre Etablissement le **03 Septembre** prochain, en vous souhaitant d'agréables vacances familiales et restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Thierry QUERE
Directeur

* Pour information l'Etablissement est fermé du 24/07 au 21/08/18

INFORMATION SUR LA RENTREE

* Accueil des Familles

Les Elèves Internes sont accueillis par les Personnels de la Vie Scolaire à l'internat garçons ou l'internat filles pour leur installation.
Un état des lieux sera effectué.

* Réunion Générale d'Information

Le Directeur, le Responsable de la Vie Scolaire, les Professeurs Principaux réunissent les Elèves et leurs Parents pour une information générale sur l'Etablissement, la rentrée, les grandes options éducatives et pédagogiques, la vie dans l'Etablissement.
Suivra un échange questions-réponses.

* Accueil des Elèves (sans les Parents) dans leur salle de classe par le Professeur Principal

Présentation de l'année scolaire : caractéristiques de la formation, objectifs, exigences, méthodes de travail, remise de l'emploi du temps, distribution des livres, information sur les livres numériques...

Contact internet avec la Vie Scolaire
vie-scolaire.miramas@cneap.fr ou tel 06.08.43.36.95

INTERNAT

Les Pensionnaires devront se munir de l'équipement suivant :

- 1 paire de draps (+ une paire de rechange),
- 1 alèse obligatoire
- couvertures ou couette (lit de 0,90),
- traversin ou oreiller,
- 1 sac à linge sale,
- Papier toilette + mouchoirs en papier.

Pour information : A chaque départ de vacances, les chambres doivent être entièrement vidées.

Leurs effets personnels comprendront une paire de pantoufles, du linge de toilette (gants et serviettes) y compris papier toilette, nécessaire de toilette, un équipement de sport (short, tennis, survêtement) qui doivent être régulièrement entretenus. Pour faciliter le contrôle (et la conservation) de ces articles, ceux-ci seront marqués au nom entier de l'élève.

LISTE DES PIÈCES A RENVoyer POUR LE 20/08/2019

- 1 chèque du montant de la première mensualité correspondant au statut de l'élève à l'ordre du LEAP Fontlongue selon dossier comptable,
- 1 chèque de 110 euros pour les internes non encaissé (*sauf dégradation*),
- le dossier de demande de bourse pour les élèves pouvant en bénéficier.
- 1 chèque de 105 euros pour la caution des livres non encaissé **pour les classes de 1^{ère} et Tles Bac Pro et Tle STAV. Ne sont pas concernés les classes de 2de, 1^{ère} Générale et 1^{ère} STAV**

LIVRES SCOLAIRES 2019/2020

Les livres sont subventionnés par le Conseil Régional ; ils seront prêtés par l'établissement **pour les classes de 1^{ère} et Tles Bac Pro et Tle STAV.**

Ne sont pas concernés par les livres toutes les classes de 2de, les 1^{ère} Générale et 1^{ère} STAV

Pour ceux concernés :

Vous devrez pour cela avoir réglé **IMPERATIVEMENT** une caution de 105 euros à l'ordre du LEAP FONTLONGUE.

Ce chèque vous sera restitué en fin d'année scolaire lorsque votre enfant aura rendu tous ces livres et si vous êtes à jour des frais de scolarité.

Si votre enfant a perdu ou abîmé un ou plusieurs manuels durant l'année, nous procéderons ainsi :

- Pour l'usure d'un livre (couverture abîmée, écritures sur des pages, ...) : nous préleverons 50 % du prix du livre neuf sur votre caution, ou la valeur du livre si l'usure rendait le manuel inutilisable.
- Pour la perte d'un livre : nous préleverons la valeur du livre sur votre caution.

* Chaque élève est responsable de ces livres : il est obligatoire de noter son Nom à l'intérieur du livre dans l'emplacement prévu.

Attention : les livres ne seront pas distribués si nous n'avons pas votre chèque.

⊗ Penser de renvoyer toutes les pièces manquantes au dossier d'inscription

FOURNITURES ET EQUIPEMENT
NECESSAIRES AUX ELEVES

1^{ère} et Terminale BAC PRO « Productions Horticoles »

<i>Tous Modules</i>	Une trousse complète, des copies simples et doubles , quelques crayons de couleur et des pochettes plastiques.
<i>MG1 Français</i>	1 cahier grand format ou 1 classeur grand format avec des pochettes plastiques
<i>MG1 ESC</i>	1 cahier 24 x32- 50 pages
<i>MG1 Histoire Géo.</i>	1 cahier grand format+1 répertoire format maxi A5+1 porte-vues
<i>MG2 Anglais français/anglais</i>	Reprendre le cahier de 2 ^{nde} / 1 ^{ère} (24 x 32)+ dictionnaire
<i>MG3 EPS</i>	1 tenue de sport
<i>MG4 Mathématiques/Sces phys</i>	1 classeur souple (dos 2 cm) 4 anneaux avec intercalaires+1 chemise à rabats+1 calculatrice : Casio graph 35 +E (modèle I ou II)+1 règle graduée (20 ou 30 cm)+ feuilles perforées A4 simples et doubles (50 de chaque)
<i>Informatique</i>	1 porte-vues
<i>MG4/MP2 Biologie</i>	2 grands cahiers + colle+ ciseaux+1 stylo 4 couleurs
<i>MG4 Sciences Phys.</i>	1 porte-vues + feuilles simples et copies doubles
<i>Machinisme</i>	1 cahier de travaux pratiques grand format de la seconde, quelques feutres et une clé USB
<i>Horticulture</i>	1 cahier de travaux Pratiques 100 pages + 1 porte-vues 100 pages + 1 sécateur.
<i>Herbier</i>	1 grand classeur + pochettes plastiques
<i>Economie</i>	1 grand classeur+pochettes plastiques

LES STAGES EN 1^{ère} BAC PRO « Productions Horticoles »

Les stages font partie intégrante de la formation et ont un caractère obligatoire pour l'obtention du diplôme.

Périodes : elles sont définies par avance et ne peuvent être modifiées, sauf cas de force majeure, après accord de la Coordinatrice.

1 ^{ère} période :	du 24/02/20 au 13/03/20 inclus
2 ^{ème} période :	du 08/06/20 au 10/07/20 inclus
3 ^{ème} période :	3 semaines en octobre 2020
4 ^{ème} période :	3 semaines en février 2021

Choix du lieu : les stages peuvent être effectués « dans une entreprise ou un service de collectivités locales intervenant dans les différents secteurs de l'horticulture (pépiniéristes, maraîchers, arboriculteurs fruitiers, floriculteurs. » (Référentiel de formation BAC PRO Productions Horticoles).

Sont à exclure : les fleuristes, les distributeurs (jardinerie), les coopératives, ainsi que les structures familiales.

Afin de diversifier les expériences en milieu professionnel, **l'élève peut réaliser les périodes de stages du BAC PRO dans une structure différente de celle de la 2nde Professionnelle.**

L'élève peut aussi décider de changer de lieux de stage au cours des deux années de BAC PRO, dès lors qu'il a effectué 8 semaines dans l'entreprise dans laquelle a été réalisé le chantier, support du rapport final.

ATTENTION : les services municipaux demandent un délai variable pour acceptation d'un stage, parfois jusqu'à deux mois. Il est indispensable de faire la demande pour la fiche d'entente préalable.

Importance du travail à réaliser suite aux stages : Ces périodes de stage doivent permettre au candidat au BAC PRO, de réaliser trois situations professionnelles différentes, dont il analyse les conditions de mise en œuvre dans un document écrit. Ce rapport de stage, constitué partiellement à la suite de chaque stage constitue le support de l'épreuve 6 (coefficient 3). En conclusion, les stages et les travaux qui s'y rapportent constituent une part importante dans la délivrance du diplôme.

Démarche :

1. Faire remplir la fiche d'entente préalable de stage par l'entreprise ou organisme.
2. Remettre cette fiche complétée et signée au Professeur Principal le jour de la rentrée scolaire.
3. Après validation du choix des lieux de stages, les élèves recevront trois exemplaires de la convention de stage. Ces documents seront à remplir et à signer par la famille et la structure de stage, puis retournés au Professeur Principal pour signature du Chef d'établissement. L'ensemble des conventions devra être en règle avant les congés de Noël.
4. Le Professeur Principal rendra aux élèves dès la rentrée de janvier, deux exemplaires de chaque convention : un à conserver par la famille, l'autre à remettre au maître de stage dès le premier stage.

Ophélie MASSEY
Coordinatrice BAC PRO PH

NOM DE L'ÉLÈVE :

Classe de 1^{ère} BAC PRO Productions Horticoles

FICHE D'ENTENTE PRÉALABLE AU STAGE EN ENTREPRISE
Avant signature de la convention de stage

A faire remplir par l'entreprise et à remettre au Professeur Principal
Le jour de la rentrée scolaire

Dates de stage :

1 ^{ère} période :	du 24/02/20 au 13/03/20 inclus
2 ^{ème} période :	du 08/06/20 au 10/07/20 inclus
3 ^{ème} période :	3 semaines en octobre 2020
4 ^{ème} période :	3 semaines en février 2021

RAISON SOCIALE ET ADRESSE :

PRINCIPALE ACTIVITÉ :

NOMBRE DE SALAIRES :

TRAVAUX ENVISAGÉS POUR LE STAGIAIRE :

Conduite éventuelle d'engins : oui - non

LIEU DU STAGE :

Date et signature de l'entreprise :